



Ollainville

**DELIBERATION**  
**N° CM 26/059/2023**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 5 juillet 2023 -

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
27

Présents et représentés :  
27

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 29 juin 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Muriel CHEVRON

• **Demande de subvention dans le cadre du dispositif du « bouclier de sécurité » - Fonds d'aide de la Région Ile de France pour l'acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** la délibération de la commission permanente du Conseil régional d'Île de France, n° CP 2017-608 du 22 novembre 2017 relative à la sixième série d'affectations pour le Bouclier de sécurité,

**Considérant** que la commune d'Ollainville est éligible au Bouclier de sécurité « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » alloué par la Région Île de France pour l'exercice 2023,

**Considérant** l'acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale inscrite au budget primitif 2023,

**Considérant** que la Région intervient à hauteur de 30 % maximum du montant HT des équipements et des véhicules,

**Considérant** que le Conseil Départemental abonde au Bouclier de Sécurité à hauteur de 20% du projet global HT avec un plafond fixé à 25K€ par projet,

**Considérant** que la Municipalité souhaite proposer au financement, l'investissement suivant :

- acquisition d'un véhicule pour un montant total de 20 356.26€ HT, hors frais d'immatriculation non éligible au dispositif, cofinancé à hauteur de 30% par la Région, soit un financement prévisionnel de 6 016.00 € et de 20 % par le Département soit un financement de 4 071.00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas FOUQUE, Adjoint au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

- **Sollicite** auprès de la Région Île de France, la subvention la plus élevée au titre du Bouclier de sécurité 2023, pour l'acquisition d'un véhicule pour les agents de la Police municipale.

- **Sollicite** auprès du Département de l'Essonne, la subvention la plus élevée au titre du Bouclier de sécurité 2023, pour l'acquisition d'un véhicule pour les agents de la Police municipale.

- **Décide** de signer avec la Région Ile de France et le Département de l'Essonne tous documents relatifs à la demande de subvention.

- **Précise** que les recettes résultant de la présente décision seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

*Le 6 juillet 2023*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*

